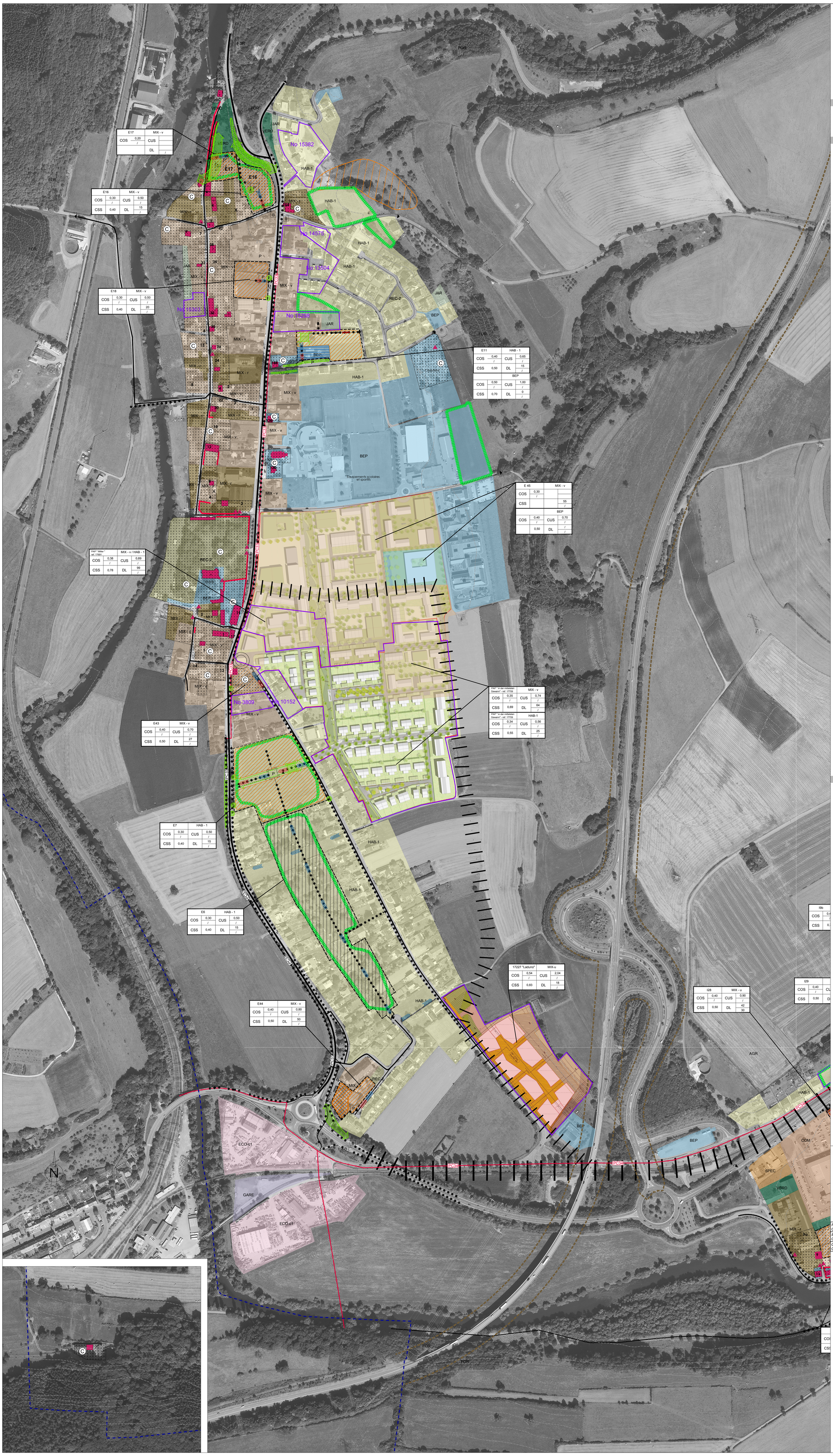

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zone d'habitation
- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes
- MIX-u — zone mixte urbaine
- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-r — zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics — BEP

Zones d'activités
- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r2 — zone d'activités économiques régionale type 2

Zone commerciale — COM

Zone spéciale — SPEC

Zone de gares ferroviaires et routières — GARE

Zone de sport et de loisirs — REC
- REC 1 — activités de camping
- REC 2 — activités de plein air

Zone de jardins familiaux — JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max. / min.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES

- AGR — **Zone agricole**
- FOR — **Zone forestière ***
- VERD — **Zone de verdure**

Remarque importante :

* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OBS 1999 actualisée sur base de l'orthophoto 2013
La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- **Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- **Plan d'aménagement particulier approuvé**
- **Zone d'aménagement différé**

- Co — servitude "urbanisation" - Corridor
- B — servitude "urbanisation" - biotope
- T — servitude "urbanisation" - tampon
- V — servitude "urbanisation" - visibilité
- Cv — servitude "urbanisation" - coulée verte
- In — servitude "urbanisation" - interface
- Ce — servitude "urbanisation" - cours d'eau

Couloirs et espaces réservés
- couloir pour projets routiers / multimodal
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction protégée
- petit patrimoine protégé
- mur protégé

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES RELATIVES:

à la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds de route
(zone non aedificandi B7, 25m / échangeurs 15m)

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Zones soumises aux dispositions de l'art 17 et /ou art 20
(à titre indicatif et non exhaustif)

- surfaces pour mesures CEF (art.20)

Réseau cyclable national
- Piste cyclable existante
  PC16 itinéraire cyclable de la Moyenne Sûre
  Tronçon PC33 antenne de Erpeldange
- Piste cyclable projetée (Source : Komobile, août 2015)
  PC33 antenne de Erpeldange
  PC34 axe central Nordstad

ETUDE PREPARATOIRE - SCHEMAS DIRECTEURS

- délimitation du schéma directeur

Concept de développement urbain

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités
- logement
- commerce / services
- artisanat / industrie
- équipements publics / loisir / sport

faible — moyenne — forte densité

Espace public
- espace minéral cerné / ouvert
- espace vert cerné / ouvert

Centralité

Elément identitaire à préserver

Mesures d'intégration spécifiques

Séquences visuelles
- axe visuel
- seuil / entrée de quartier , de ville, de village

Concept de mobilité et concert d'infrastructures techniques

Connexions
- réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- zone résidentielle / zone de rencontre
- chemin de fer

Aire de stationnement
- parking ouvert / souterrain
- P Pp — parking public / privé

Transport en commun (arrêt d'autobus / gare et arrêt ferroviaire)

Infratructures techniques
- axe principal pour l'écoulement et la rétention des eaux pluviales
- axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains
- coulée verte
- biotopes à préserver

Ref. :	
Accord du conseil communal	15/05/2017
Avis de la Commission d'Aménagement	15/09/2017
Avis du ministre de l'Environnement	08/08/2017
Vote du conseil communal	14/12/2017
Approbation du ministre de l'Intérieur	23/08/2018
Approbation du ministre de l'Environnement	

PCN © ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (2016)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
BD-L-TC © ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (2008)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
OBS 1999 © ORIGINE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (2002)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

MAITRE D'OUVRAGE:

GRAND - DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE D' ERPELDANGE - SUR - SÛRE

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

PLAN D'ENSEMBLE SCHEMAS DIRECTEURS SUR FOND PAG
LOCALITE D' ERPELDANGE - SUR - SÛRE

IND.	DATE	DESSINE INITIALE	DESSINE VISA	CONTROLE INITIALE	CONTROLE VISA	VALIDE INITIALE	VALIDE VISA	MODIFICATIONS
E								
D								
C								
B								
A	26/09/2018	HXN		MxC		CvP		Suivant décision M.I. du 23 août 2018

						ECHELLE :	FICHIER :	No PLAN :	INDICE :
0	23/10/2017	HXN		MXC		CvP		1/2500	225.dwg	E061018-225	A

TR-ENGINEERING
Ingénieurs-conseils
86-88, rue de l'Égalité
L-1456 LUXEMBOURG
Tel.: (+352) 49 00 65 1
Fax.: (+352) 49 25 38
E-Mail: e-mail@tr-engineering.lu

planet+
11-13, Bd Grande - Duchesse Charlotte
L-1331 LUXEMBOURG
Tel (352) 442308-1 Fax (352) 442308-90
e-mail: mail@planetplus.lu
www.planetplus.lu